

# RÈGLEMENTS DE LA LIGUE 2024



Ligue de soccer Centre-Du-Québec  
Coordonnateur Gabriel Beauvillier  
[gbeauvillier@hotmail.com](mailto:gbeauvillier@hotmail.com)

## Table des matières

<b>Déclaration</b> .....	4
<b>Admissibilité</b> .....	4
Conditions.....	4
Rôle du répondant à la Ligue.....	4
Frais d’inscription et date limite .....	5
Éligibilité des équipes .....	5
<b>QUALIFICATION DES JOUEURS</b> .....	6
Éligibilité des joueurs .....	6
En cas d’inéligibilité de joueurs.....	7
Contrôle des joueurs .....	7
Surclassement de joueurs .....	7
<b>UTILISATION DE JOUEURS RÉSERVISTES PROVENANT D'UNE CATÉGORIE DE JEU SUPÉRIEUR</b> .....	8
<b>QUALIFICATION D'ARBITRES</b> .....	9
Niveau d’arbitrage .....	9
Recommandation.....	9
<b>RESPONSABLE D'ÉQUIPE</b> .....	9
Responsabilités.....	9
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE</b> .....	9
Calendrier .....	10
Changement au calendrier .....	10
Retard .....	11
Autres forfaits .....	11
Nombre minimum de joueurs .....	12
Nombre maximum de joueurs.....	12
Nombre minimum de joueurs inscrits sur Spordle Play .....	12
Durée des parties et taille du ballon .....	12
Partie non terminée (Orage, éclairage, bris d’équipement du terrain ou autres). .....	13
Absences des arbitres .....	13

Feuille de partie .....	14
Statistiques .....	14
<b>DISCIPLINE</b> .....	15
Conduite des joueurs et des entraîneurs .....	15
Joueur blessé .....	15
Expulsion .....	15
Infractions répétitives .....	15
Sanctions .....	16
Expulsion d'un parent .....	16
<b>TABLEAU DES INFRACTIONS ET SANCTIONS</b> .....	16
<b>PÉNALITÉ AU CLUB</b> .....	17
<b>LES SÉRIES DE FINS DE SAISON</b> .....	17
Règlements de fin de saison .....	17
<b>Annexes</b> .....	18
FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE MATCH .....	18
FORMULAIRE D'AUTORISATION MÉDICALE - PARENTALE .....	19

# Déclaration

Les présents règlements concernent les différentes activités de la Ligue du Centre-du-Québec et sont rédigés dans le but de faciliter la participation et d'améliorer la sécurité des joueurs.

Les règlements de la F.I.F.A. (Fédération Internationale de Football Association), de Soccer Québec, de l'A.R.S.C.Q. (Association régionale de Soccer Centre-du-Québec) s'appliquent intégralement à moins de dispositions spécifiques des présents règlements.

Les termes masculins comprennent aussi bien le genre féminin que le genre masculin.

## Admissibilité

### Conditions

De façon à faire les cédules de la saison le plus tôt possible, chaque Club doit confirmer à la Ligue Centre-du-Québec les catégories et le nombre d'équipes qui participeront à la saison, au plus tard à la mi-avril de l'année en cours.

Posséder le nombre adéquat de terrains de soccer, aménagés et praticables ou, sur demande du comité exécutif de la LSCQ, fournir une copie du protocole d'entente permettant l'utilisation de terrains de soccer appartenant à un autre organisme. Les terrains devront être disponibles du début à la fin de la saison incluant les séries éliminatoires.

### Rôle du répondant à la Ligue

Identifier un responsable par club qui sera mandaté par celui-ci afin qu'il en soit le répondant officiel à la Ligue de Soccer Centre-du-Québec. Le répondant fera le lien et diffusera l'information entre la Ligue et les équipes de son club. Aucune discussion ou entente ne sera fait avec un entraîneur ou parent.

Toutes correspondances de la Ligue seront adressées à chacun des répondants mandatés par les Clubs.

### Voici les différentes taches

- Établir toutes les correspondances avec la Ligue.
- Responsable des changements de parties pour son club.
- Transmettre les commentaires.

- Soutien à ces équipes pour Spordle.
- Responsable des communications avec son Club pour les amendes.
- Responsable de créer les équipes de son club dans Spordle et il doit le faire au plus tard à la mi-avril
- Responsable d'assigner les joutes à domicile de ses équipes sur Spordle Play. Les parties à domicile seront assignées au plus tard le 30 avril

## Frais d'inscription et date limite

Pour être reconnue à la Ligue, une organisation devra respecter certaines règles à l'inscription lorsqu'elle enregistre une équipe. Une équipe qui a des paiements en défaut devra les acquitter avant le 30 juin de l'année en cours.

**Tous les clubs devront déposer le cahier des charges pour l'inscription de ses équipes et la totalité des frais de fonctionnement avant la mi-avril. La totalité des paiements en défaut de l'année précédente devra aussi être payée avant la mi-avril.**

1. Pour les équipes U12, le coût d'inscription est de 140\$ et de 240\$ pour les équipes U14 et U16. Le montant inclut la gestion de la saison, ainsi que les finales de fin de saison. Le site Spordle affichera la formule des séries de fins de saison.
2. Frais administratifs : Retrait, ajout ou modification d'équipe après la date limite d'inscription prévue. Tous les clubs devront déposer au Responsable des compétitions de la ligue de soccer Centre-Du-Québec, le formulaire d'inscription de chacune de ses équipes (à la date prévue) et la totalité des frais d'inscription (à la date prévue).

Après la mi-avril, toute association locale qui inscrit une équipe (en retard), qui retire une équipe ou qui change une équipe de catégorie et/ou de classe se verra infligée les sanctions suivantes : **100% des frais d'inscription + 200 \$ par modification, par équipe.**

N.B. : En tout temps, il est possible pour le Comité de la ligue de refuser l'inscription d'une équipe inscrite en retard.

## Éligibilité des équipes

**Soccer à 9** : Enregistrement d'un minimum de onze (11) joueurs par équipe. Un maximum de 17 joueurs doit être inscrit sur la feuille de match. Soccer à 9 en classe locale et A

**Soccer à 11** : Enregistrement d'un minimum de quatorze (14) joueurs par équipe. Un maximum de 21 joueurs doit être inscrit sur la feuille de match.

Les listes des joueurs et du personnel de l'équipe sont enregistrées dans Spordle Play avant la première partie. Celle-ci s'affichera alors dans Spordle Play pour la saison courante.

**Le registraire de club doit créer ses équipes dans Spordle Play afin que les calendriers puissent être faits par le coordonnateur de la Ligue de Soccer Centre-du-Québec. Les joueurs doivent être entrés par le registraire de club avant le premier match.**

- Vous devez enregistrer ce personnel dans Spordle Play et dans votre équipe sur Spordle Play pour la saison courante.
- La liste des administrateurs du Club (adresse, téléphone, courrier électronique) doit nous être fournie dans le cahier de charge avant la mi-avril de l'année en cours.

## QUALIFICATION DES JOUEURS

### Éligibilité des joueurs

Les joueurs qui sont éligibles à jouer dans la Ligue :

- A. ont l'âge requis par catégorie selon les règlements de la Fédération de Soccer Québec;
- B. ont obtenu leur libération du Club pour lequel ils sont déjà inscrits cette année;
- C. ont obtenu leur numéro de passeport valide, conformément aux règlements de la ligue, et ce, pour la première partie;
- D. ont signé le bordereau d'affiliation de joueur de la Fédération de Soccer Québec;
- E. le nom du joueur doit apparaître sur la liste d'équipe dans Spordle Play;
- G. lors des finales, seuls les joueurs réguliers inscrits dans Spordle Play en date du 15 juillet pourront participer pour cette équipe. Pour tout autre cas, une dérogation de la ligue pourrait être acceptée.
  - Une demande écrite devra être envoyée deux semaines avant les finales afin que le coordonnateur ait l'approbation du comité exécutif. Puis celui-ci remettra une copie écrite aux organisateurs des séries et à l'équipe.
  - Les joueurs réserves acceptés par le comité devront répondre aux règlements sur les joueurs réserves (voir règlement plus bas).
- A. Aucun joueur ne peut jouer dans deux équipes lors des finales;
- B. Tout autre cas d'éligibilité sera évalué par le comité exécutif.

## En cas d'inéligibilité de joueurs

Pour toute infraction au règlement d'éligibilité, les sanctions suivantes seront imposées :

- A. si une équipe a aligné un joueur inéligible, la partie est déclarée forfait en faveur de l'adversaire;
- B. si une équipe a aligné un joueur qui a été enregistré sous de fausses représentations, la partie est forfait en faveur de l'adversaire;
- C. nonobstant les autres sanctions prévues au présent règlement, le club sera pénalisé d'une amende de 50\$ pour une première offense et de 100\$ pour chacune des offenses subséquentes;
- D. un joueur enregistré avec une équipe ne peut pas s'enregistrer avec une autre équipe durant la même année sans avoir obtenu sa libération ou son transfert;
- E. les joueurs qui composent une équipe sont ceux dont les noms apparaissent dans Spordle Play;

## Contrôle des joueurs

Tout joueur participant à une partie devra avoir un passeport de joueur de Soccer Québec. Ce passeport devra être montré à l'arbitre avant chaque partie. Cela, obligatoirement dès le début de la saison.

Toutes les équipes doivent avoir un responsable d'équipe avec une carte de responsable au début du match, sinon, le match sera forfait. Si celui-ci est expulsé, il pourra être remplacé par une personne de 18 ans et plus. En cas d'incident, l'arbitre devra reporter ces faits sur la feuille de match.

## Équipement des joueurs

Aucune dispute quant aux couleurs des tenues ne sera tolérée, l'équipe visiteuse devra changer de chandail ou porter des dossards en cas de conflits de couleurs. Si l'équipe visiteuse ne possède pas de dossards, l'équipe receveuse doit lui en fournir.

## Surclassement de joueurs

La Ligue autorise le surclassement des joueurs selon les critères suivants :

Accepté : Un simple surclassement (Ex : U10 en U12, U12 en U14, etc.).

Restrictif : Un double surclassement (Ex : U9 en U12, U11 en U14, etc.) est accepté sous les conditions suivantes :

1. Remplir et envoyer le formulaire de double surclassement au registraire régional. (Voir annexe)

2. Ajouter une attestation médicale comme quoi le joueur n'encourt aucun danger pour sa santé. (Voir annexe)

G. Pour toute infraction aux règlements sur le surclassement d'un joueur, l'équipe fautive est déclarée forfait et elle est passible des sanctions prévues à l'article sur les cas d'inéligibilité de joueurs

## **UTILISATION DE JOUEURS RÉSERVISTES PROVENANT D'UNE CATÉGORIE DE JEU SUPÉRIEUR**

### **Objectif**

Ce règlement vise à encadrer l'utilisation de joueurs réservistes provenant d'un niveau de jeu supérieur (joueurs LDIR), lorsqu'ils sont appelés à remplacer dans les ligues régionales organisées par la région du Centre-du-Québec.

### **Définition des joueurs LDIR**

Un joueur LDIR est défini comme un joueur inscrit officiellement dans une équipe participant à une Ligue de Développement Inter-Régionales.

### **Conditions de Participation**

Nombre de joueurs réservistes par partie : Chaque équipe peut faire appel à un maximum de deux (2) joueurs LDIR par match de ligue régionale.

Limite du nombre de participations dans une saison : Chaque joueur LDIR est autorisé à participer à un maximum de cinq (5) parties dans la saison régulière pour une équipe de niveau régional.

### **Enregistrement et contrôle**

Notification obligatoire : Une équipe souhaitant faire appel à un joueur LDIR doit en notifier l'association régionale au moins 48 heures avant le début de la partie. Cette notification doit inclure l'identité du joueur, son numéro de passeport, l'équipe LDIR d'origine, la date, l'heure et l'adversaire prévu pour la partie.

Suivi des participations : L'association régionale tiendra un registre des participations de chaque joueur LDIR participant dans l'une des ligues régionales, afin de s'assurer du respect de la limite de cinq (5) parties autorisées par saison.



## Sanction

Le non-respect de ces règlements entraînera une sanction pour l'équipe contrevenante, soit une défaite par forfait.

# QUALIFICATION D'ARBITRES

## Niveau d'arbitrage

L'arbitre en chef doit posséder un grade District

## Recommandation

- Pour la catégorie U-12, il doit avoir un centre obligatoirement et il est recommandé d'avoir deux arbitres assistants.
- Pour les catégories supérieures (U-14, U-16...) il doit y avoir un arbitre en chef et deux arbitres assistants.
- Nous recommandons d'assister à la séance de mise à niveau d'arbitrage organisée par l'ARSCQ.

# RESPONSABLE D'ÉQUIPE

## Responsabilités

Toute équipe est sous la responsabilité d'un entraîneur-chef âgé de plus de 18 ans ou accompagné d'un responsable d'équipe de 18 ans ou plus.

Toutes ces personnes doivent détenir un passeport valide pour l'année en cours, et cela dès la première partie, pour avoir le privilège de diriger l'équipe (être au banc des joueurs durant la partie). Ce passeport devra être montré à l'arbitre avant chaque partie. Cela, obligatoirement dès le premier match. Pour toutes autres raisons, communiquez avec la ligue pour une autorisation.

Il est recommandé d'assigner deux entraîneurs en début de saison.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

Les changements de joueurs seront acceptés sur une touche offensive, un but ou un coup de pied de but ainsi qu'à la mi-temps.

## Calendrier

Le calendrier des parties sera établi au plus tard à la mi-mai.

Horaire des parties jouées.

<b>Horaire des parties</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Soirée</b>
U12 Masculin	Mercredi
U12 Féminin	Lundi
U14 Masculin	Mardi
U14 Féminin	Mercredi
U16 Masculin	Jeudi
U16 Féminin	Mardi

En aucun temps, une partie ne peut être mise à l'horaire après 21h00. Du lundi au vendredi, les parties ne peuvent commencer avant 18h30, sauf lors d'un congé civique ou scolaire. De plus, le calendrier doit respecter les prescriptions du règlement de sécurité.

Les horaires recommandés sont les suivants : lors du mois de mai et du mois d'août, les matchs débiteront à 18h30, alors qu'au mois de juin et juillet, ils débiteront à partir de 19h00.

## Changement au calendrier

Pour une raison exceptionnelle, un changement peut être accepté au calendrier.

En cas de mauvaise condition climatique, une partie peut être remise. Dans ce cas, le responsable de l'équipe local doit aviser le coordonnateur de la ligue avant 16h30 lors du jour de la partie. Passé ce délai, ce sont les arbitres qui, sur le terrain, ont l'autorité pour remettre la partie. Dans tous les cas, aucun entraîneur ne peut cédule une nouvelle partie. Seul le responsable de la ligue en a le pouvoir. Si une équipe ne se présente au terrain et que le responsable de la ligue n'a pas annulé, un forfait sera appliqué.

À 16h30, un courriel sera envoyé aux équipes et clubs qui ont des parties annulées en raison de la météo.

Pour une raison exceptionnelle et valable autre que celle précédemment mentionnée, un changement peut être accepté au calendrier des parties. La demande doit être faite au responsable de la Ligue au minimum 72 heures avant la partie et le responsable cédulera une nouvelle partie avec entente de l'autre équipe. Un maximum de deux demandes par équipe est permis pour toute la saison pour faire des changements au calendrier.

L'équipe qui demande un changement d'horaire doit contacter l'autre équipe pour trouver le moment de la reprise.

Le Club receveur a la responsabilité d'avertir les arbitres des changements survenus et de s'assurer de la disponibilité ultérieure du terrain. S'il n'y a pas d'entente, l'équipe qui ne se présentera pas à la partie, au jour et à l'heure dite perdra la partie par forfait.

Toutes les parties reportées devront avoir été jouées au plus tard le 20 août.

## Retard

Si une équipe ne se présente pas à une partie ou n'a pas le nombre minimum requis de joueurs (8 joueurs minimum incluant le gardien) pour commencer un match quinze (15) minutes après l'heure fixée de début de match, l'arbitre annule la partie et la ligue déclarera forfait en faveur de l'équipe présente.

Dans le cas d'une partie perdue par forfait pour insuffisance de joueurs, l'arbitre ne sera pas tenu d'arbitrer une partie amicale, et ce, même si les entraîneurs en font la demande.

Une partie perdue par forfait sera au pointage de 4-0. Si aucune équipe ne se présente sur le terrain, le forfait s'applique aux deux adversaires. Les cas de forces majeures seront étudiés par le Comité de discipline de la Ligue qui rendra une décision finale.

## Autres forfaits

A. Pour la première (1ère) offense, imposition à l'équipe fautive d'une amende de 50\$. Pour la deuxième (2e) offense, une amende de 75\$. Pour la troisième (3e) offense, une amende de 100\$. Le quatrième (4e) forfait d'une équipe équivaut à un forfait général et définitif. Il entraîne la confiscation du bon de garantie de l'organisation.

B. Dans le cas d'un forfait attribué à l'équipe locale par manque de joueurs, une amende supplémentaire de 100\$ sera chargée à cette équipe et sera versée à l'équipe visiteuse par la ligue à la fin de la saison.

C. Durant le dernier quart de la saison, tout forfait susceptible d'influencer le classement final sera jugé au comité de discipline et sera passible de sanction pouvant aller jusqu'à perdre tout droit de participation aux éliminatoires et sera remplacée dans cette compétition par la prochaine équipe en lice.

D. Les cas de force majeurs seront étudiés par le comité exécutif de la ligue qui rendra une décision finale.

E. Seul le responsable de la Ligue ou son remplaçant désigné détient le pouvoir de remettre une partie ou de la reporter pour force majeure ou de faire un changement au calendrier original avec un préavis d'une semaine.

## Nombre minimum de joueurs

Une équipe ayant commencé une partie et ne pouvant plus présenter HUIT (8) joueurs (incluant le gardien) sur le terrain pour le soccer à onze (11) sera déclarée forfait, et ce, sans être pénalisée (amende).

Une équipe ayant commencé une partie et ne pouvant plus présenter SIX (6) joueurs (incluant le gardien) sur le terrain pour le soccer à NEUF (9) sera déclarée forfait, et ce, sans être pénalisée (amende).

Une équipe ayant commencé une partie et ne pouvant plus présenter CINQ (5) joueurs (incluant le gardien) sur le terrain pour le soccer à SEPT (7) sera déclarée forfait, et ce, sans être pénalisée (amende).

## Nombre maximum de joueurs

Lors d'une partie, le nombre maximum de joueurs inscrit sur la feuille de match est le nombre de vingt et un (21) joueurs pour soccer 11, dix-sept (17) joueurs pour le soccer 9, quinze (15) pour le soccer à 7.

## Nombre minimum de joueurs inscrits sur Spordle Play

- En soccer à SEPT (7) : un minimum de 9
- En soccer à NEUF (9) : un minimum de 11
- En soccer à ONZE (11) : un minimum de 14

## Durée des parties et taille du ballon

Catégorie	Durée	Taille du ballon
U12	3X20 minutes	Ballon #4
U14	3X25 minutes	Ballon #5

U16	2X40 minutes	Ballon #5
U18 et Senior	2X45 minutes	Ballon #5

## Partie non terminée (Orage, éclairage, bris d'équipement du terrain ou autres).

Si une partie est arrêtée durant la 1<sup>ère</sup> demie et ne peut se continuer ensuite, la partie sera considérée comme n'ayant pas été jouée. Les entraîneurs devront communiquer avec le responsable de la Ligue pour reprendre la partie ultérieurement.

L'arbitre doit attendre 15 minutes avant de déclarer le match annulé.

Si une partie est arrêtée par un arbitre durant la 2<sup>ème</sup> demie et ne peut être complétée pour quelques raisons que ce soit, la partie sera comptabilisée aux statistiques comme ayant été jouée avec le pointage présent au moment de l'arrêt de la partie. Si une partie arrêtée à la mi-temps ne peut être reprise pour la 2<sup>ème</sup> demie, cette partie sera considérée comme ayant été jouée au complet et sera comptabilisée aux statistiques avec le pointage présent au moment de l'arrêt de la partie.

### **Lors d'une différence de 7 points, le match est arrêté.**

Au niveau A, il n'y aura aucune différence de buts avant de mettre fin à un match. Aucune statistique ne sera comptabilisée dans Spordle dans les catégories U12 et moins. Il n'y aura pas de classements, par contre il y aura un petit tournoi en fin de saison pour toutes les équipes de ces catégories.

## Absences des arbitres

En cas d'absence de l'arbitre désigné, un des deux (2) juges de touche, ayant les qualifications requises, prendra la responsabilité de la partie.

Si aucun arbitre qualifié ne se présente à un match, le match pourra se jouer si les deux entraîneurs se mettent d'accord en début de match sur l'identité de la personne qui arbitrera le match. Les deux entraîneurs doivent signifier leur accord en signant tous deux leurs noms sur la feuille de match dans la section observation de l'arbitre. Il est recommandé que chacun des entraîneurs arbitre une demie chacun. Le comité de la Ligue considèrera qu'un match qui débute dans ses conditions prouve l'accord des deux (2) entraîneurs même si cela n'est pas signifié sur la feuille de match. Dès que le match aura débuté, il ne sera alors plus possible de mettre un protêt relatif à l'arbitrage et les entraîneurs ont l'obligation de faire parvenir la feuille de match à la Ligue dans un délai raisonnable.

**Si un (1) ou les deux (2) entraîneurs ne veulent pas jouer le match, il sera annulé et repris sur le terrain de l'équipe visiteuse aux frais de l'équipe locale.**

**Il est de la responsabilité des équipes d'aviser la Ligue dans un délai maximal de trois (3) jours suivant la date du match.**

## Feuille de partie

Les entraîneurs-chefs de chaque équipe doivent, à l'aide de Spordle Play, imprimer leur feuille de partie et la remettre à l'arbitre en début de partie à chacune d'elles.

Au moins quinze (15) minutes avant la partie, l'arbitre reçoit la feuille de partie complétée et il vérifie les informations générales. Il procède ensuite à la vérification des passeports et note par un crochet les joueurs présents dont il a vérifié le passeport. Il s'assure que le nombre maximum de joueurs participants est respecté.

Un joueur qui arrive après le début de la partie est autorisé à jouer immédiatement à condition que son nom apparaisse sur la feuille de partie et doit se prêter à la vérification de son passeport avant le début de la seconde demie.

## Statistiques

1. La feuille de match doit être conservée par l'arbitre en chef et doit être transmise à la ligue. Les statistiques seront comptabilisées et homologuées par le coordonnateur. En U12 et moins, les statistiques ne seront pas visibles sur Spordle, mais seront tout de même entrées dans Spordle.

2. Les points sont attribués aux équipes de la façon suivante:

A. victoire: trois (3) points

B. nulle: Un (1) point

C. défaite : zéro (0) point

D. forfait : moins un (-1) point pointage (4-0)

En cas d'égalité des points au classement final de la saison régulière, la méthode de classement des positions est la suivante (par ordre de priorité):

A. le nombre de parties gagnées;

B. le nombre de points des deux équipes l'une contre l'autre; nul en cas de triple égalité.

C. la différence des buts-pour/buts-contre lors de la saison régulière;

D. en donnant avantage à l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts au total lors de la saison régulière;

E. en faisant jouer une partie barrage entre les équipes ex aequo, partie qui doit déterminer un gagnant (deux (2) prolongations et tirs du point de réparation si nécessaire). La détermination du jour, du terrain et de l'heure où sera jouée cette partie sera faite par le coordonnateur de la Ligue.

F. lorsqu'une équipe est exclue du championnat ou déclarée forfait général en cours de saison, les buts marqués et alloués, et les points acquis par les autres équipes à la suite de leurs parties contre cette équipe sont annulés.

G. Lors du départage des équipes, s'il y a trois équipes, lorsqu'une est éliminée du processus, l'application des règles pour les équipes restantes se fera à partir du début.

## DISCIPLINE

### Conduite des joueurs et des entraîneurs

En tout temps, avant, durant et après une partie, les joueurs et les entraîneurs doivent faire preuve d'une bonne conduite sportive. Pendant une partie, les joueurs remplaçants doivent se maintenir assis sur le banc des joueurs, les entraîneurs et les responsables limités à un maximum de trois (3), assis ou debout, derrière le banc.

Chaque équipe doit obligatoirement avoir une de ces trois personnes, au banc, en tout temps durant

### Joueur blessé

L'organisation qui reçoit a la responsabilité de faire évacuer tout blessé grave vers un médecin ou un hôpital. **Tout incident doit être inscrit sur la feuille de partie.**

### Expulsion

Un joueur ou un responsable d'équipe qui reçoit un carton rouge est automatiquement expulsé pour la partie en cours et la partie suivante. Il doit immédiatement quitter le site de la compétition. **Si la personne expulsée ne quitte pas dans un délai de 5 minutes, l'équipe sera forfait.**

L'arbitre doit remplir la section "observation de l'arbitre" sur la feuille de partie, ainsi que remplir un rapport disciplinaire qu'il enverra au responsable de la ligue.

### Infractions répétitives

Chaque responsable d'équipe a la responsabilité de compiler les infractions des joueurs et d'appliquer la sanction des infractions selon le "TABLEAU DES INFRACTIONS OU SANCTIONS".

## Sanctions

Toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions des présents règlements est passible d'une sanction. Les sanctions sont fixées par le comité exécutif de la LSCQ. Lorsque la sanction comporte une amende, l'organisation est officiellement avisée de payer cette amende plus les frais d'envoi, dans le délai de dix (10) jours suivant la réception de l'avis.

## Expulsion d'un parent

Lorsqu'un parent a une attitude agressive envers un arbitre ou un joueur adverse, et que l'arbitre en a pris connaissance.

L'arbitre doit aviser l'entraîneur de l'équipe du parent, que le parent doit quitter le terrain de jeu. L'entraîneur doit faire quitter le parent dans les cinq minutes suivant l'avis. Si le parent ne quitte pas le terrain (endroit où est situé le terrain), l'équipe sera forfait.

# TABLEAU DES INFRACTIONS ET SANCTIONS

À l'intérieur du calendrier normal annuel des parties de toutes les catégories qui sont sanctionnées par la Ligue, en y incluant les parties de séries éliminatoires et de séries finales, un joueur, un entraîneur, un assistant-entraîneur, un gérant ou un parent assistant comme responsable qui cumule:

Infractions	Sanctions
3 cartons jaunes ou 1 carton rouge	1 partie suspendue
5 cartons jaunes	2 parties suspendues
6 cartons jaunes ou 2 cartons rouges	3 parties suspendues
7 cartons jaunes	4 parties suspendues
3 cartons rouges	5 parties suspendues

**Attention : Un carton rouge est passible d'une amende de 20\$**

La sanction devra être exécutée dans la ou les parties consécutives suivant l'infraction ou l'avis émis par le statisticien.



## PÉNALITÉ AU CLUB

Toute personne reliée à une équipe ne se conformant pas à une décision du comité exécutif, laquelle a été prise en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les présents règlements est immédiatement pénalisée d'une amende de 25\$ pour la première offense et de 50\$ pour chaque offense subséquente, en plus des autres sanctions prévues aux règlements.

Tous les montants dus à la Ligue sont payables dans les trente (30) jours qui suivent leur signification.

- Passé ce délai de trente (30) jours, le club fautif de paiement pourra être suspendu par le comité exécutif de toutes activités jusqu'au règlement de la somme due;
- Les parties prévues durant la période de suspension seront considérées comme forfaits en faveur de l'adversaire et les amendes prévues seront imposées.

## LES SÉRIES DE FINS DE SAISON

Les informations concernant la fin de la saison seront affichées sur Spordle durant la saison.

### Règlements de fin de saison

- Aucun joueur réserviste n'est accepté en finales de saison à moins de faire une demande écrite à la ligue et d'en fournir la raison.
- **En cas d'égalité, des tirs de pénalité (F.I.F.A.) suivront, aucune prolongation.**
- Si plusieurs joutes sont disputées une même journée, il y a possibilité que la durée du match soit écourtée.
- Tous les autres règlements sont les mêmes qu'en saison régulière.

À la fin de chaque partie, l'arbitre assigné en chef pour votre match ira homologuer la partie dans le système Spordle.

**Il est recommandé aux entraîneurs de prendre en photo la feuille des résultats à la fin de chaque partie.**

Si erreur il y a lieu, veuillez communiquer avec le coordonnateur et des vérifications seront faites.

# Annexes

## FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE MATCH

### Ligue de Soccer du Centre-du-Québec

#### Procédure à suivre :

1. Avoir un motif valable de changement de match.
2. Remplir le formulaire ci-présent.
3. Envoyer ce formulaire (de façon informatique) au moins 72h00 avant la date originale de la partie au coordonnateur de la ligue afin qu'il soit approuvé. Une fois ce délai passé, le changement de match sera automatiquement refusé.
4. Dans le cas d'un changement de date, l'équipe receveuse aura la tâche de proposer deux dates de reprise du match.

#### Information du requérant :

Club requérant	
Date de la demande	
Motif du changement	

#### Information du match original :

# match	Date	Heure
Receveur		
Visiteur		
Terrain		

Envoyer le tout par courriel électronique à [arscq@hotmail.com](mailto:arscq@hotmail.com)

# FORMULAIRE D'AUTORISATION MÉDICALE - PARENTALE



**SOCCER  
QUÉBEC**

## FORMULAIRE D'AUTORISATION MÉDICALE - PARENTALE

### INFORMATION DU JOUEUR

Nom :

Prénom :

DDN :

# membre ID :

Club :

### AUTORISATION PARENTALE

Je \_\_\_\_\_ autorise le joueur/joueuse, de catégorie \_\_\_\_\_ à s'affilier avec l'équipe \_\_\_\_\_ de catégorie d'âge \_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Signature obligatoire du parent

\_\_\_\_\_  
Date

### AUTORISATION MÉDICALE

Estampe du médecin

\_\_\_\_\_  
Nom du médecin

Vous pouvez également joindre un billet du médecin.

L'autorisation est donnée au joueur / joueuse de catégorie d'âge \_\_\_\_\_ de s'affilier avec l'équipe de catégorie d'âge \_\_\_\_\_ .

\_\_\_\_\_  
Signature du médecin

\_\_\_\_\_  
Date

### Extrait article 5.2 des règles de fonctionnement

Le double surclassement signifie l'affiliation d'un joueur dans trois (3) ou quatre (4) catégories supérieures à la sienne. Il ne peut être accordé que pour un joueur de U10 à U16. L'ARS pourra accorder le double surclassement sur réception des documents suivants : formulaire de demande de surclassement, autorisation parentale et autorisation médicale à l'effet que le joueur n'encourt aucun danger supplémentaire pour sa santé ainsi que le formulaire d'affiliation.